

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

DECISION DU MAIRE N° 2022/057

CONTRAT N°2022-027 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU MINI CLUB

Pour le MAIRE de la Commune de TRILPORT

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal du 30 septembre 2021 autorisant le Maire à prendre certaines décisions, point N° 5 pour décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

VU l'arrêté de délégation n°2020/PERS/227 en date du 16 octobre 2020 donnant délégation à Monsieur le Premier Adjoint, Michel EBERHART,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de conclure une convention à titre gracieux pour la mise à disposition du mini club au profit de l'association Un Nouveau Cap Pour Trilport pour son assemblée générale.

DECIDE

ARTICLE 1 – De signer la convention à titre gracieux pour la mise à disposition du mini club au profit de l'association Un Nouveau Cap Pour Trilport représentée par M. KRAEMER président.

ARTICLE 2 – La convention est conclue pour le vendredi 10 juin 2022 à partir de 19h.

ARTICLE 3 – La convention définit les modalités de mise à disposition.

ARTICLE 4 - Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

ARTICLE 5 - Le Maire et Monsieur le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait, les jours, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Document transmis par voie électronique à la Sous-Préfecture de Meaux

Le : **31/05/2022**

Publié le : **31/05/2022**

ACTE RENDU EXECUTOIRE

(Art. L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Fait à Trilport, le 27 mai 2022
Pour le Maire et par délégation
Le Premier Adjoint
Michel EBERHART



Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Accusé de réception en préfecture
077-217704758-20220527-DEC2022057-AR
Date de télétransmission : 31/05/2022
Date de réception en préfecture : 31/05/2022